



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
LIMITEE

E/CN.4/1996/L.10/Add.13
19 avril 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-deuxième session
Point 25 de l'ordre du jour

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
SUR LES TRAVAUX DE SA CINQUANTE-DEUXIEME SESSION

Projet de rapport de la Commission

Rapporteur : M. Rajamony Venu

TABLE DES MATIERES */

Chapitre

XIII. Etat des Pactes internationaux relatifs aux droits
de l'homme

*/ Le document E/CN.4/1996/L.10 et ses additifs contiennent les chapitres du rapport relatif à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision du Conseil économique et social et les autres questions intéressant le Conseil, figurent dans le document E/CN.4/1996/L.11 et ses additifs.

XIII. ETAT DES PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

1. La Commission a examiné le point 13 de l'ordre du jour en même temps que les points 5, 6 et 14 (voir chap. V, VI et XIV) de sa 11ème à sa 18ème séance, du 25 au 29 mars 1996, et à sa 35ème séance, le 11 avril 1996 1/.

2. La liste des documents publiés au titre du point 13 pour la cinquante-deuxième session de la Commission figure à l'annexe IV du présent rapport.

3. Au cours du débat général sur le point 13 de l'ordre du jour, des déclarations 3/ ont été faites par les pays suivants, membres de la Commission : Australie (16ème), Chine (16ème), Fédération de Russie (16ème), Hongrie (12ème) et Philippines (17ème).

4. La Commission a entendu des déclarations faites par les observateurs de l'Iran (République islamique d') (14ème) et de la République tchèque (14ème).

5. La Commission a également entendu des déclarations faites par les représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Conférence asiatique bouddhiste pour la paix (14ème), Fondation de recherches et d'études culturelles himalayennes (14ème), Indian Council of Education (14ème) et Pax Romana (11ème).

6. L'observateur du Viet Nam a fait une déclaration dans l'exercice du droit de réponse (11ème).

Etat des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme

7. A sa 35ème séance, le 11 avril 1996, le représentant de la Norvège a présenté le projet de résolution E/CN.4/1996/L.15 qui avait pour auteurs les pays suivants : Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bélarus, Bulgarie, Canada, Chili, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Equateur, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Madagascar, Maurice, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, Sénégal, Slovaquie, Suède, Suisse, Ukraine et Venezuela.

L'Azerbaïdjan, la Guinée équatoriale, le Honduras, Israël et la République tchèque se sont joints par la suite aux auteurs.

9. Le projet de résolution a été adopté sans être mis aux voix. Le texte adopté figure à la section A du chapitre II (résolution 1996/16).
